



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2020-004

Objet : Rue Lesage

Circulation alternée (par feux tricolores)  
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Lemée LTP – ZA La Souche – 56130 Saint Dolay, pour des travaux de réfection des trottoirs,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu rue de Lesage, d'alterner la circulation des véhicules (par feux tricolores) et d'interdire le stationnement, à compter du mardi 7 janvier 2020, et ce, jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours),

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Lesage, la circulation sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement des véhicules sera interdit, à compter du mardi 7 janvier 2020, et ce, jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours).

☞ Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 2** : L'entreprise Lemée LTP sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations, les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 6 janvier 2020

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée  
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon